Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260303-2026_030326_11-DE

delib_2026_03032026_11

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 3 Mars 2026 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 23/02/2026
Date de la publication : 23/02/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 05/03/2026

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – Mme LOUAPRE Michèle – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – Mme BLAIRE Martine – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard
ABSENTS EXCUSÉS : M. HAMON Emmanuel ***(a donné pouvoir à Mme BLAIRE Martine)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie
SECRETAIRE : M. MILLET Serge

5. ADHÉSION 2026 À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF 35)

Monsieur le 2ème Adjoint rappelle que la commune adhère habituellement à l'association des Maires de France (AMF 35), qui a lancé l'appel à cotisation pour l'année 2026.

La cotisation, s'élève à **185 €** (*comme l'année dernière*).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :
- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association des Maires de France – Ille-et-Vilaine (AMF35) pour l'année 2026 ;
- VALIDE la cotisation 2026 de 185 € qui sera versée à l'AMF35.

Le Maire,
Rémi COUET

Le secrétaire de séance,
Serge MILLET

